

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A310 et A300-600

Avions A310 et A300-600 équipés de moteurs PW 4000 - Performances (ATA 72)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A310 et A300-600, modèles A310-324, A310-325, A300 B4-622 et A300 B4-622R (équipés de moteurs Pratt & Whitney PW 4000), tous numéros de série, à l'exception des avions équipés de pales de soufflante FB2C (Phase 3) sur leurs deux moteurs.

Nota : Les avions qui ont reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE n° 10925, étant équipés de moteurs phase 3, ne sont pas soumis aux exigences de la présente Consigne de Navigabilité (CN).

RAISONS :

Certains moteurs de la série PW 4000 équipés des premiers standards de pales de soufflante (phase 0/1 - FB2B ou FB2T) ne produisent pas la poussée indiquée dans le Manuel de Vol (Flight Manual/AFM).

Cette perte de poussée, due à l'érosion du bord d'attaque des pales de soufflante, engendre une accélération et des performances en montée inférieures à celles de l'AFM.

La Révision 1 de cette CN a introduit dans le paragraphe ACTIONS le Bulletin Service Pratt & Whitney PW4ENG 72-731 qui constitue un moyen de conformité équivalent acceptable (AMOC).

La Révision 2 de cette CN introduit un lot complet de performances certifiées calculées à l'aide d'un modèle de poussée tenant compte de la perte de poussée. Ce lot de performances remplace le lot de performances initialement corrigées avec une méthode équivalente de correction de températures.

ACTIONS :

Les actions suivantes sont rendues impératives.

Accomplir l'une des deux actions suivantes :

Soit :

1. Prendre en compte les corrections de performance en accomplissant l'action 1.a. suivie de l'action 1.b. comme suit :

... / ...

1.a. A la date d'entrée en vigueur de cette CN à l'édition originale, sauf si déjà accompli, introduire les révisions temporaires (Temporary Revisions) suivantes dans les Manuels de Vol (Flight Manuals) A310 et A300-600 (selon la flotte de l'utilisateur) :

- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/01
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/02
- A300-600 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/01

incorporant les corrections nécessaires en matière de performances.

1.b. Dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur de cette CN à la Révision 2 :

- retirer les révisions temporaires (Temporary Revisions) suivantes des Manuels de Vol (Flight Manuals) A310 et A300-600:
 - A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/01
 - A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/02
 - A300-600 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/01

et

- introduire les révisions temporaires (Temporary Revisions) suivantes dans les Manuels de Vol (Flight Manuals) A310 and A300-600 (selon la flotte de l'utilisateur) :

- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/03
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/04
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/05
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/06
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/07
- A300-600 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/02.

soit

2. Effectuer une restauration de contour des pales de soufflante dans les 450 cycles moteur qui suivent la date d'entrée en vigueur de cette CN à l'édition originale puis tous les 450 cycles moteur, suivant l'une des procédures et les instructions du Bulletin Service Pratt & Whitney PW4ENG 72-731, avec les contraintes suivantes:

- L'opérateur doit mettre en place un système de suivi du nombre de cycles accumulés pour chaque pale. Si un rotor est composé de pales ayant des cycles accumulés différents, l'âge du rotor sera considéré comme étant celui de la pale ayant le nombre de cycles accumulés le plus élevé sur celui-ci.
- En outre, si le Bulletin Service Pratt & Whitney PW4ENG 72-732 est utilisé pour restaurer le contour des pales de soufflante :
 - La première restauration de contour importante mettant en œuvre l'outillage motorisé doit être effectué par une équipe de spécialistes Pratt & Whitney. L'utilisation de l'outillage motorisé que ce soit sur avion ou sur banc est restreinte à une équipe composée de personnel Pratt & Whitney.
 - Toute procédure ultérieure de restauration de contour à l'aide de l'outillage manuel ne peut être effectuée que par du personnel formé par une équipe Pratt & Whitney.

Nota : La présente CN n'étant pas applicable aux avions comportant des pales de soufflante FB2C (phase 3) sur leurs deux moteurs, les utilisateurs de ces appareils ayant déjà introduit les révisions temporaires (Temporary Revisions/TR) de l'AFM mentionnées ci-dessus, peuvent retirer ces révisions temporaires.

... / ...

-
- REF. : - A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/01
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/02
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/03
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/04
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/05
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/06
- A310 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/07
- A300-600 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/01
- A300-600 Flight Manual Temporary Revision 5.03.00/02
- Bulletins Service Pratt & Whitney :
- PW4ENG 72-731
- PW4ENG 72-732
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

La présente Révision 2 remplace la CN 2001-086(B) Révision 1 du 27 juin 2001.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 31 MARS 2001
Révision 1 : 07 JUILLET 2001
Révision 2 : 15 SEPTEMBRE 2001